


**Rapport n°1 :****Conseil d'administration du 16 mars 2023 : Approbation du verbatim**

<b>Rapporteur(s)</b>	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	11 mai 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

1. Conseil d'administration du 26 janvier 2023 : Approbation du verbatim .....	2
2. Politique de site : Présentation des projets de la Comue expérimentale (Comue Ex) et de l'établissement public expérimental (EPE) .....	2
3. Budget rectificatif n°1 .....	14
5. Aliénation d'un bien mobilier (vente d'un matériel de recherche) .....	23
6. Frais de gestion : Mise à jour des taux et des modalités de reversement aux établissements membres pour les projets ANR hors PIA, H2020 et Horizon Europe ...	24
12. Fondation de coopération scientifique (FCS BFC) :	
Transfert de l'actif et du passif à la Comue .....	25
9. Répartition des contrats doctoraux Etat 2023 / 2024 .....	26
10. Exonération des droits d'inscription 2022 / 2023 .....	26
7. Election des usagers .....	27
8. Pôle universitaire d'innovation (PUI) : Présentation du projet .....	28
11. « Plateformes de recherche » de la Région Bourgogne-Franche-Comté :	
Bilan de l'Appel à Projets 2022 .....	28



(La séance est ouverte à 14 h 31,  
Salle des Conseils – UBFC Siège à Besançon - et en visioconférence via Zoom,  
sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

**M. Grevey.**- Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose de vous indiquer les procurations et les présents, ce qui laissera aux derniers arrivants le temps de nous rejoindre.

M. de La Brosse a la procuration de M. Henri Porte.

Mme Frerebeau à la procuration de M. Ragot.

Mme Hervet et M. Demouge sont présents.

En théorie, nous avons Mme Vignot. Je ne sais pas si elle est déjà arrivée.

Mme Martinez vient d'arriver.

Le CHU de Besançon sera représenté par son nouveau directeur général, M. Gamond-Rius qui ne pouvait pas être présent. Il donnera sa procuration à M. Piat.

Le CHU de Dijon, Madame Ligier, donne sa procuration à Mme Vantard.

Mme Munier-Jolain est présente.

M. Koukam est présent.

M. Jauzein est présent.

Mme Attuel a reçu la procuration de Mme Cayot.

M. Piat vient d'arriver ; il a la procuration du CHU de Besançon.

Du côté des étudiants, M. Quentin Genelot n'est pas encore arrivé.

Dans le collège C, M. Créantor est présent, Mme Fauvez a la procuration de Mme Cuhe, M. Jourdain est présent, Madame Clerget également.

Mme Bépoix n'est pas encore arrivée.

M. Tatibouët est présent.

M. Besnard a la procuration de Mme Fougère.

M. Bouchet est présent.

Mme Bartasyte a la procuration de M. Vannièr.

J'ai la procuration de M. Perasso.

Mme Langlade a la procuration de Mme di Scala.

Il nous manque trois personnes si mon compte est bon.

M. Viéron-Lepoutre est présent, excusez-moi.

Je vous propose de débiter par quelques petites informations.

Le CA du 15 juin étant très proche de celui du mois de juillet, nous avons décidé de ne faire qu'un seul CA et donc de décaler le CA du 15 juin au 22 juin. L'information vous sera donnée plus officiellement, mais je vous le dis déjà. Le CA de début juillet - autour du 9 - n'aura pas lieu.

Le point 2 du Conseil d'administration est dédié à la présentation des projets de Comue expérimentale et d'établissement public expérimental, ainsi que de leur liaison. Nous avons la chance d'avoir les chefs d'établissement avec nous. J'ai à côté de moi Macha Woronoff et François Roche-Bruyn et, en visioconférence, Michel Jauzein, Pascal Vairac, Ghislain Montavon. Vincent Thomas doit être présent également.

**Mme Attuel-Mendes.**- Il y a aussi Stéphane Bourcieu.

**M. Grevey.**- Et Stéphane Bourcieu, pardon.

Pour cette partie 2, j'ai invité les personnels d'UBFC à se connecter et à être présents en tant qu'observateurs, mais ils n'interviendront pas pendant cette partie qui est une partie du CA.

Une dernière petite remarque. Nous devons voter le budget rectificatif avant 16 heures pour être sûr d'avoir le quorum. Ce qui veut dire que je vous proposerai d'arrêter le point 2 de présentation des projets à 15 h 30 dernier délai, ceci de sorte que tout soit bien calé et que nous puissions continuer à avancer.

## 1. Conseil d'administration du 26 janvier 2023 : Approbation du verbatim

Pour le premier point, avez-vous des remarques sur le verbatim ? (*Néant*).  
S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de le mettre au vote.  
Qui refuse de prendre part au vote ?  
Y a-t-il des abstentions ? 3 abstentions de personnes qui n'étaient pas présentes.  
Unanimité moins 3 abstentions.  
Je vous remercie.

## 2. Politique de site : Présentation des projets de la Comue expérimentale (Comue Ex) et de l'établissement public expérimental (EPE)

Je vous propose de passer au point 2 qui porte sur la politique de site et notamment la présentation des projets de la Comue expérimentale.

**Mme Woronoff.** - Bonjour à toutes, bonjour à tous.  
Nous allons procéder de la façon suivante.

Nous allons commencer par vous présenter la vision commune des sept chefs d'établissement, qui sont toujours membres de la Comue UBFC. Puis nous aurons la présentation par Monsieur le Président Vincent Thomas de la transformation de l'université de Bourgogne en EPE.

Nous ferons ensuite à deux voix, avec François Roche-Bruyn, la présentation de la Comue expérimentale.

Nous repasserons la parole à Monsieur Vincent Thomas pour commencer la présentation de la convention que nous avons signée ensemble le 24 février dernier.

Nous clôturerons en précisant le calendrier qui sera suivi pour récupérer les projets qui ont été gagnés par nos collègues (France 2030 et PIA).

**M. Roche-Bruyn.** - La première partie est la vision des sept chefs d'établissement pour le site.

Le travail qui a été fait va vous être présenté en quelques mots pour ce qui est de cette vision stratégique de la politique scientifique, sachant que c'est vraiment une vision qui est partagée entre les membres de la Comue expérimentale et l'université de Bourgogne, futur EPE.

Cette vision ne sort pas de nulle part, c'est l'héritage du travail qui a été fait depuis plus de 10 ans ici, sur le site de Bourgogne-Franche-Comté et que nous avons en quelque sorte réactualisé et réaffirmé.


Autour de cela, cette vision fait une dizaine de pages dans le préambule, en quelque sorte, de la convention que nous avons effectivement signée le 24 février et pendant le week-end qui a suivi.

Elle est articulée en 3 axes :

- conforter la dimension recherche de notre communauté et sa conjugaison au meilleur niveau à la formation et à la société,
- la création d'un environnement international stimulant et en quelque sorte attractif au travers de l'installation de Graduate Schools et de la mise en valeur de ces Graduate Schools, notamment les trois Graduate Schools qui existent d'ores et déjà dans le cadre de l'EUR EPHI et SFRI,
- l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. Cet ancrage est quelque chose d'important pour l'enseignement supérieur et la recherche.

À côté de ces trois axes stratégiques que nous partageons ensemble au niveau de la politique de ce site entre la Comue et l'uB, des initiatives transversales viendront conforter ces axes de développement à travers :

- la mise en valeur des succès emblématiques type ERC, IUF, programmes européens,
- l'entrepreneuriat étudiant,

- 
- la vie et le bien-être des étudiants,
  - le numérique au service de la communauté.

Tout cela, c'est ce que nous avons affiché dans la stratégie au titre de la vision des sept chefs d'établissement. Je laisse Macha préciser aussi des éléments.

**Mme Woronoff.**- Les domaines différenciants qui nous réunissent tous, qui sont les quatre domaines que nous allons vous présenter, reposent complètement sur des axes scientifiques différenciants qui restent extrêmement pertinents et qui ont été pensés il y a maintenant une petite dizaine d'années, lors de la mise en œuvre du projet ISITE Bourgogne-Franche-Comté.

Ils sont complétés par un domaine qui est plus identifiant des Sciences Humaines et Sociales et dont nous souhaitons tous le développement.

Pour rappel, notre stratégie scientifique va se déployer dans les domaines suivants :

- matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents,
- territoire, environnement et alimentation,
- soins individualisés et intégrés,
- le 4<sup>ème</sup> a pour nom - pour le moment - Translation pour « transfert et circulation ». Son objectif est de nourrir et soigner la population si on veut projeter cela sur des grands enjeux sociétaux.

Nous sommes néanmoins bien conscients que ces périmètres initiaux peuvent, dans le futur, évoluer en fonction de l'émergence de thématiques d'excellence qui seraient caractéristiques de notre site d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation en Bourgogne-Franche-Comté.

Je passe la parole à Vincent Thomas.

**M. Thomas.**- Bonjour à toutes et à tous.

L'idée de cette vision Comue est d'abord de conserver à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté une capacité à réunir les acteurs autour de la politique de site. Dans cette convention Comue, dans cette vision Comue, on va retrouver un certain nombre d'éléments que je ne vais pas citer individuellement, mais globalement, à chaque fois qu'il en ira de la politique de site à l'échelle régionale, les établissements à venir ont décidé de mettre en commun un certain nombre de choses, notamment leur capacité à faire de la formation, de la recherche, mais aussi à participer à la vie étudiante comme cela a été défini.

Ensuite, je ne sais pas si c'est le moment de rentrer un peu dans la mise en œuvre de cette convention.

**Mme Woronoff.**- Non, pas encore. L'idée était de présenter l'EPE, donc la transformation de l'université de Bourgogne en EPE, puis la Comue expérimentale et ensuite la convention, si tu en es d'accord.


**M. Thomas.**- D'accord. J'ai donc un peu anticipé sur la convention.

Si je reviens au projet d'EPE, je parle sous le contrôle de Stéphan Bourcieu et de Laurence Attuel-Mendes qui sont présents et avec lesquels nous travaillons.

Une petite précaution d'usage. Pour le moment, nous sommes en plein travail. Nous partons de zéro, nous ne partons pas d'une Comue préexistante qui se transformerait en Comue expérimentale. Nous avons suivi collectivement une méthode qui a donné lieu à un consensus qui est de penser d'abord aux projets de formation, aux projets de recherche, aux projets « vie étudiante » que nous voulons partager pour déterminer l'écrin institutionnel dans lequel nous souhaitons évoluer ensemble. C'est donc ce qui se passe en ce moment.

Quatre groupes de travail ont en effet été constitués, ils se réunissent très régulièrement, globalement une semaine sur deux :

- un groupe de travail « formation »,
- un groupe de travail « recherche »,
- un groupe de travail « vie étudiante »,
- un groupe de travail « statuts ».



Ces groupes de travail se réunissent depuis la rentrée de janvier et aujourd'hui, nous en sommes globalement à une version quasiment 0 des statuts, qui va évidemment donner lieu à un travail ensemble à nouveau pour la finalisation provisoire avant de consulter nos communautés *via* leur représentant, *via* également l'ensemble des membres de la communauté - en tout cas s'agissant de l'uB - qui le souhaitent en vue, sur la base de cette concertation, de répondre aux interrogations et d'expliquer les évolutions institutionnelles.

Globalement, l'évolution institutionnelle sera la suivante. Tout à l'heure, Macha Woronoff a parlé de l'uB qui se transformait en EPE. C'est le mot exact. C'est-à-dire qu'en réalité, l'uB qui est un EPSCP va devenir établissement public expérimental. Il n'y a pas de surcouche administrative ou juridique ; il y a une transformation de l'établissement dans sa structuration. L'ensemble des composantes demeure, l'ensemble des laboratoires de recherche demeure, l'ensemble des équipes pédagogiques, des départements à l'intérieur des UFR, des IUT, des écoles d'ingénieurs, etc., tout cela demeure.

Qu'est-ce qui change ? Il y a l'intégration prévue de deux établissements tiers - pour le moment - qui sont l'école supérieure de musique de Bourgogne-Franche Comté et l'école supérieure nationale d'art, donc les Beaux-Arts de Dijon, en tant qu'établissements composantes.

Que veut dire « établissement composante » ? C'est là où l'expérimentation est juridique et un peu étrange quand on connaît un peu le droit des groupements, le droit qui s'applique aux groupements type association, société ou établissement public. Ces établissements seront en effet traités comme de nouvelles composantes de l'université, un peu comme si on avait la création d'une UFR, d'un institut ou d'une école, mais contrairement aux composantes qui n'ont pas de personnalité juridique puisqu'une UFR n'a pas d'existence propre en dehors de l'établissement qui la supporte, les établissements composantes conserveront leur personnalité morale.

C'est une possibilité offerte par la loi et qui existe dans une quinzaine ou une vingtaine d'autres établissements publics expérimentaux en France aujourd'hui et cela fonctionne plutôt bien d'après ce que nous savons, d'après les rapports du HCERES sur au moins deux de ces établissements publics expérimentaux.

L'idée est que ces établissements composantes conservent leur personnalité juridique, conservent leur budget, leur tutelle ministérielle. Ici, c'est la tutelle du ministère de la Culture. Ils conservent leurs ressources humaines, leurs étudiants, leurs accréditations, etc., mais ils accèdent à l'ensemble des services communs supports mais aussi s'ouvrent, avec leurs formations, à des collaborations nouvelles, communes dans le cadre de l'EPE.

Il faut savoir, par exemple, que l'ordonnance de 2018 qui crée les EPE prévoit qu'avec l'accord des chefs d'établissement concernés, un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'EPE peut faire une partie de son service ou tout son service, tout dépend de ce qui est convenu, dans le cadre de l'établissement composante. Inversement, un collègue de l'établissement composante peut parfaitement faire son service aux mêmes conditions dans l'EPE, il suffit que les établissements en conviennent.


Il s'agit donc d'une intégration respectueuse de l'identité et de la personnalité juridique des établissements composantes.

L'autre catégorie d'établissements participant à l'élaboration, la création, la transformation de l'uB en EPE sont des établissements associés. On les appelle ainsi, il n'y a pas de qualification particulière consacrée par la loi. La loi parle d'établissements qui sont associés. On reprend donc cette terminologie.

Les établissements associés conservent également leur personnalité juridique, mais ils ne sont qu'associés parce que leur statut juridique ne leur permet pas de devenir composantes. C'est essentiellement ce point qui fait obstacle. On y trouve BSB, par exemple, et je vois Stéphan et Laurence sur mon écran. On a aussi le CHU, le CGFL, des écoles d'ingénieurs (CESI, ESEO, ESTP), Sciences Po participe également à la discussion. Si j'en oublie, vous voudrez bien me pardonner ; je n'ai pas noté l'ensemble des participants. Au total, cela doit faire une dizaine d'établissements dont l'uB. Je dois avoir cité tout le monde.

De ce point de vue, que se passe-t-il ? Les établissements associés participent eux aussi aux différents groupes de travail que j'ai cités tout à l'heure et participent donc à





l'élaboration d'une stratégie commune en matière de formation, de recherche, de vie étudiante. J'ai cité les écoles d'ingénieurs, c'est par exemple pour éviter des phénomènes de concurrence dans les formations et afin que l'on puisse devenir complémentaire, que l'on puisse éventuellement partager des cours, etc.

Là encore, la diplomation est propre à chaque établissement et il y a des possibilités de diplomation commune par la suite si on le souhaite, soit sur la base de la diplomation existante, soit sur la base de création de nouveaux diplômes.

Voilà, de manière assez globale et à grands traits, à la fois le principe de l'EPE et les différentes catégories d'établissements membres. La différence entre les établissements composantes, qui intègrent donc comme composante l'EPE, et les établissements associés, c'est que les collègues tant personnels administratifs BIATSS qu'enseignants et enseignants-chercheurs deviennent électeurs et éligibles dans les conseils centraux, par exemple. Ce n'est pas le cas des collègues et des étudiants des établissements associés.

En revanche, les étudiants des établissements associés accèdent à l'ensemble des services de l'EPE que nous aurons décidé de mettre ensemble, service vie étudiante dans toute sa diversité, cela va du SUAPS au service universitaire des activités culturelles que nous sommes en train de créer, la commission solidarité étudiante, etc.

Voilà pour les grandes lignes. Si j'oublie des choses, n'hésitez pas à prendre la parole pour me poser des questions, si je peux y répondre. Mais voilà à peu près l'économie globale de l'EPE et sa structuration prévisible.

Quelques éléments de calendrier, parce que le temps est aussi important.

Globalement, nous avons l'ambition de pouvoir réaliser une version communicable des statuts dans un avenir assez proche, aux alentours d'avril de façon à avoir un retour de nos tutelles respectives. Ensuite, nous partagerons cela avec nos communautés. Tout cela devra être fait, c'est très important. Ensuite, il y aura un dialogue avec les services de l'État.

Nous avancerons le plus rapidement possible de manière à faire coïncider, dans la mesure du possible, la transformation de l'uB en EPE aux dates prévisibles de la fin du contrat de site, ce qui permettrait d'avoir un continuum assez synchronisé.

J'ai peut-être été un peu long, mais Stéphan ou Laurence veulent peut-être ajouter quelque chose.

**Mme Woronoff.**- Je propose, si tu le veux bien, qu'on avance puisqu'il y a ce timing de 15 h 30 pour le BR et que l'on regroupe tout après.

**M. Thomas.**- D'accord.

**Mme Woronoff.**- Merci Vincent.


Pour la Comue expérimentale qu'on l'appelle Louis Pasteur mais à laquelle nous n'avons pas encore donné de nom, nous ne l'avons pas baptisée, nous partons des actifs actuels. C'est vraiment une transformation de la Comue UBFC qui nous réunit ce jour et c'est un choix que nous faisons. C'est une évolution qui fait suite au choix de l'université de Bourgogne et de BSB de quitter UBFC à la fin du contrat de site.

Notre volonté, en faisant une Comue expérimentale, est d'avoir une Comue qui puisse avoir beaucoup plus d'agilité dans sa gouvernance en utilisant les possibilités de l'ordonnance de décembre 2018 qui n'existait pas dans les textes de 2012. Il n'y a donc pas de fermeture d'UBFC, la Comue expérimentale récupérera en fond les actifs, les projets, peut-être même le numéro Siret d'UBFC.

Le rôle de la Comue expérimentale est double. Elle a tout d'abord le rôle de coordination territoriale et elle porte le contrat de site. C'est le premierement et c'est obligatoire, ceci nous a été confirmé par le ministère.

Secondairement en Bourgogne-Franche-Comté, elle est un objet de structuration pour les établissements qui la composent.

On l'a dit et on va en parler, l'uB, dans sa transformation EPE, va être associée à cette Comue expérimentale dans le cadre d'une convention dont les termes ont fait l'objet d'un accord politique le 24 février dernier et nous avons passé le week-end à signer les pièces nécessaires pour envoyer ce document au ministère et au SGPI.



Pour nous, membres de la future Comue expérimentale, nous considérons que cette conduite d'une Comue expérimentale est une étape dans une trajectoire qui vise à plus d'intégration sur le site Bourgogne-Franche-Comté.

Derrière tout cela et derrière cette convention, il y a bien évidemment la volonté de récupérer ou en tout cas d'obtenir la levée de la suspension des financements du PIA et de France 2030. Nous avons cet espoir. Vincent et moi avons eu confirmation que nous serions auditionnés sur la qualité de notre convention courant avril dans l'espoir d'obtenir la levée de la suspension des financements PIA et France 2030 en Bourgogne-Franche-Comté. Nous espérons que ce sera quelques jours ou quelques semaines après.

**M. Roche-Bruyn.** - Je vais présenter quelques éléments sur la gouvernance de la Comue.

Cette Comue sera composée de six membres fondateurs, les cinq qui restent (Arts et Métiers, l'institut Agro, Sup Microtech, l'université de Franche-Comté, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard et l'établissement français du sang qui rejoint comme membre fondateur la Comue Louis Pasteur. Le CHU de Besançon sera également membre associé comme le sera par la convention l'université de Bourgogne transformée en établissement public expérimental.

Pour ce qui est de la gouvernance, nous voulions une gouvernance agile, efficace avec un travail qui s'appuie sur ce qui a été fait depuis 2021 sur la rénovation des statuts d'UBFC, avec un principe de continuité entre les instances des établissements membres et celles de la Comue dans une logique confédérale. C'est-à-dire un conseil d'administration dont les représentants sont élus par et parmi les membres élus des conseils de chaque établissement. Là, c'est le premier organe de gouvernance, donc le conseil d'administration.

Le deuxième organe de gouvernance sera un directoire composé des chefs d'établissement membres fondateurs qui pourra être élargi à des membres invités en tant que de besoin. On regroupe en quelque sorte le conseil des membres et le bureau en un directoire des chefs d'établissement.

À côté de cela, nous ferons fonctionner quatre collèges thématiques de vice-présidents, en tout cas en fonction des thématiques sur lesquels nous aurons besoin d'agir, par exemple recherche, formation, relations internationales, valorisation de la recherche.

Le président élu par le CA sera à la fois président du conseil d'administration et président du directoire, il sera élu sur proposition du directoire, tout cela dans cette logique confédérale.

Nous avons également travaillé sur les compétences de la Comue Louis Pasteur, des compétences propres puis des compétences coordonnées. Je passerai rapidement sur les compétences coordonnées.

Les compétences propres, c'est assez logiquement, avec le rôle en quelque sorte de portage de la politique de site, la préparation et la ratification du projet de site et du contrat de site, le portage des domaines différenciants opérant les écoles graduées, confère ce qui a été évoqué sur la vision stratégique en matière de recherche.

C'est aussi le portage et la coordination des projets structurants pour le site auxquels participent les membres.

C'est le portage d'un collège doctoral de site.

C'est aussi la définition, pour l'octroi des dotations de fonctionnement, des structures de recherche, des conditions d'octroi de ces dotations de fonctionnement.

C'est le portage de projets collaboratifs type ANR ou Horizon Europe.


C'est le portage du comité d'éthique.

C'est le portage de la gestion et de la valorisation des données de la recherche.

Ce sont aussi les enjeux de création de structures de recherche.

Voilà pour les compétences en quelque sorte coordonnées.

Pour les compétences de coordination, il y a un certain nombre de sujets au titre de la stratégie de site comme le schéma territorial de la vie étudiante, la réponse à des appels à projets compétitifs et l'internationalisation au travers des Graduate Schools dans une logique de complémentarité avec la politique internationale de chacun des établissements.



Au titre de la formation et de l'insertion professionnelle, c'est le portage d'une politique doctorale en lien avec celle des Graduate Schools et c'est la coordination des écoles doctorales communes aux membres.

Je passe sur un certain nombre de points.

Au titre de la recherche et de la valorisation, il y a aussi la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de site avec une comitologie associée.

C'est aussi, pour nous, une sorte de coordination des signatures scientifiques pour toutes les publications.

C'est la coordination des relations avec les ONR.

C'est le développement d'outils d'innovation communs tels qu'incubateur, SATT et Institut Carnot et une coordination de la politique de valorisation de la recherche pour le site et l'élaboration d'un plan d'action. Ce qui renvoie, par exemple, à la réponse à l'appel à projets PIA.

Voilà pour les éléments de la Comue UBFC.

Nous avons déjà finalisé des projets de statuts que nous avons envoyés au ministère pour faire un premier tour de piste pour voir s'ils sont juridiquement valables avant de pouvoir les exporter dans les lieux de débat qui seront notamment ce Conseil d'administration qui aura, à un moment donné, à voter sur l'évolution de ces statuts pour cette transformation.

**Mme Woronoff.**- Nous allons peut-être donner la parole à Ghislain, Pascal ou Michel qui sont présents.

**M. Roche-Bruyn.**- Oui. Je ne sais pas si Ghislain, Pascal et Michel veulent compléter ?

**M. Jauzein.**- Je pense que les choses ont été assez claires, de mon côté en tout cas.

**M. Montavon.**- De même pour moi, c'est clair. C'est bien la poursuite sur la trajectoire d'UBFC avec, à mon sens, d'une part la Comue expérimentale qui va porter la coordination territoriale qui se traduit très pratiquement au travers du contrat de site et, d'autre part, la Comue expérimentale comme outil structurant dans le sillage direct d'UBFC.

**M. Vairac.**- Idem pour moi. Nous partageons évidemment tous cette ambition de continuer à travailler dans le cadre de la politique de site, en tout cas pour les six établissements, bien évidemment en associant l'université de Bourgogne, l'EPE à venir, pour être le plus ambitieux possible pour le site. Vous avez effectivement été exhaustifs.

**Mme Woronoff.**- Christophe, je vois que tu es présent. Je ne sais pas si tu veux prendre la parole ? Donc Christophe Bésiers pour l'Établissement Français du Sang.

**M. Bésiers.**- Je vais rapidement prendre la parole, simplement pour dire que je suis exactement sur le même portage que l'ensemble des interlocuteurs aujourd'hui. Cette Comue expérimentale a une trajectoire qui doit l'amener vers la consolidation de ce qui a déjà été réalisé au cours de l'ISITE. C'est donc complètement dans la continuité et nous nous associons à ce grand projet.

**Mme Woronoff.**- Merci.


Vincent, je te propose de commencer pour notre convention d'association.

**M. Thomas.**- Merci Macha.

Cette convention d'association reprend – d'où mon hésitation - la vision commune des établissements du site Bourgogne-Franche-Comté.

Dans sa deuxième partie, sachant qu'il y a plusieurs chapitres, nous avons souhaité indiquer ce que nous souhaitons faire ensemble au titre de cette politique de site partagée entre la Comue expérimentale et le futur EPE.





L'idée est de dire comment est associé l'EPE à tout ce qui relève de la politique de site et c'est effectivement aussi une commande de l'Etat. Macha Woronoff a rappelé tout à l'heure que l'Etat avait souhaité confier aux Comue la coordination des politiques de site. C'est le cas à Toulouse, à Lyon, à Paris. C'est le cas où les Comue existaient et perdurent. Ce sera donc aussi le cas ici, très bien.

Il y a bien les deux aspects à distinguer : d'une part la coordination de cette politique de site et, d'autre part, la structuration de la Comue expérimentale et la structuration de l'établissement public expérimental.

Il a été convenu dans cette convention que l'ensemble des projets actuels et à venir qui impliquent la politique de site relevaient du périmètre de la convention et donc des modalités d'association de l'EPE à la coordination pilotée par la Comue expérimentale. À ce titre, il y a évidemment les PIA actuels qui sont encore suspendus - même si nous avons l'espoir d'un dégel à l'issue de la procédure qui vous a été indiquée ces derniers temps par le ministère et le SGPI - et tout ce que nous connaissons (les Graduate Schools, RITM BFC, SFRI, etc.). Cela concerne également les projets de dimension régionale de politique de site.

Dans un cas comme dans l'autre, la convention s'en remet aussi aux conventions de consortium qui ont été conclues jusqu'à présent pour les PIA existants. Il n'y a donc pas de dénonciation de ces accords de consortium qui continueront à s'exécuter conformément aux stipulations contractuelles. C'est d'ailleurs le cas avec l'ANR et il en sera bien entendu de même pour les projets à venir.

L'autre point important concerne la formation au plus haut niveau, c'est la formation doctorale avec les écoles doctorales. Il est convenu, dans cette convention, que nous co-accréditions les écoles doctorales ensemble.

Un porteur principal, un porteur partenaire a été déterminé pour chacune des écoles doctorales. De ce point de vue, il y a un équilibre tout à fait consensuel ; trois écoles doctorales sont portées par les membres de la Comue expérimentale et trois par l'uB, donc l'EPE.

Nous avons également convenu d'un collège doctoral commun à la Comue expérimentale et à l'EPE de sorte que finalement, ce qui fonctionnait jusqu'à présent au titre de la politique doctorale puisse être maintenu.

Là, c'est pour le périmètre, mais peut-être que Macha Woronoff, François Roche-Bruyn ou d'autres partenaires voudront compléter puisque BSB est également signataire de cette convention.

**Mme Woronoff.**- Merci. Est-ce que tu veux que l'on reprenne et que l'on te redonne la parole ensuite ?

**M. Thomas.**- Comme tu veux. Tu peux ajouter quelque chose si tu le souhaites et je parlerai ensuite de l'aspect institutionnel.

**Mme Woronoff.**- Très bien.

Je précise les domaines d'association. Nous avons quatre domaines d'association :

- La recherche scientifique, qui est un point essentiel pour l'ESR Bourgogne-Franche-Comté.


- L'innovation et la valorisation. Nous avons été capables, malgré les difficultés que nous rencontrons, de porter ensemble un projet PUI dont j'espère que nous aurons le résultat aujourd'hui pour nous permettre de savoir si nous passons en phase 2.

**M. Grevey.**- J'ai un message m'indiquant que ce sera entre aujourd'hui et lundi prochain.

**Mme Woronoff.**- D'accord. C'est la phase 1. Nous espérons donc avoir une réponse rapide et passer en phase 2.

- Des points sur la formation, sur la réflexion sur la coordination de l'offre de formation, avec également la volonté de co-accréditer des formations entre l'uB transformée en EPE et la Comue expérimentale ; Vincent a parlé du collège doctoral.

- Les enjeux sociétaux où on retrouve tout ce que nous avons la volonté de dédier



à la vie étudiante. Je sais qu'aujourd'hui il y avait une grande manifestation à l'Axone à Montbéliard – j'en profite pour saluer Charles Demouge - pour la présentation du schéma directeur territorial de la vie étudiante, mais également le lien entre culture, science et société. Je vous rappelle que la Comue BFC a obtenu un projet SAPS récemment.

Voilà ce que je voulais ajouter. Vincent, je t'en prie.

**M. Roche-Bruyn.**- Il y a d'ailleurs 21 points dans notre convention qui détaillent ces aspects-là.

**M. Thomas.**- Stéphan, tu veux prendre la parole ?

**M. Bourcieu.**- Je rejoins tous les propos que tu as signifiés, Vincent. Il est important que nous ayons réussi à signer cette convention après des discussions qui méritaient d'avoir lieu et après avoir posé les éléments sur la table, en particulier sur la gouvernance et le pilotage de la recherche.

Elle doit permettre un fonctionnement fluide entre les deux entités ; je crois que c'est extrêmement important.

**M. Thomas.**- C'est tout à fait l'état d'esprit, tu as parfaitement raison de le dire.

Justement pour rendre les choses fluides, nous avons prévu quelque chose de léger, qui est une comitologie, comme on le dit parfois de manière un peu étrange. En réalité, on s'est dit qu'il fallait conserver des espaces d'échanges, de discussions parce qu'on sait très bien que si on ne se parle pas, les choses ne seront pas aussi fluides que nous le souhaitons. Du coup, nous sommes arrivés à structurer trois entités ou trois instances, mais légères à la fois dans leur composition, dans leur fonctionnement et dans leurs attributions.

La première de ces instances est ce qu'on a appelé un comité de direction. Il réunit le ou la président.e de la Comue expérimentale et le ou la président.e de l'EPE ou futur EPE, auxquels s'adjoint par exemple le VP recherche ou formation s'il le faut, ou le DGS pour faire un point d'étape au moins une fois par an, plus si nécessaire. Ceci pour voir où on en est, comment cela se passe, etc.

La deuxième instance qui s'appelle le comité de pilotage de la recherche s'inspire beaucoup de ce qui avait sans doute fonctionné le mieux à l'époque de l'ISITE. C'est le Copil ISITE, le comité de pilotage de l'ISITE. À ce titre, il y a eu un principe de reconduction historique des membres du Copil ISITE, c'est-à-dire qu'on y retrouve l'ensemble des membres de la Comue BFC, ainsi que les établissements de santé (CHU de Besançon, de Dijon, CGFL et EFS) et trois organismes nationaux de recherche. Nous y avons ajouté deux représentants supplémentaires, un au titre de l'EPE qui est un représentant d'une école d'art et de culture disposant d'une équipe de recherche. Comme nous parlons de recherche, c'était une condition importante et je crois que là-dessus, nous étions tout à fait d'accord.


Deuxièmement, comme nous avons une intégration au titre des établissements associés ou des écoles d'ingénieurs qui ont des représentations sur des campus sur Dijon (notamment CESI, ESTP et ESEO), il y aura un siège commun dès lors que ces écoles auront une véritable équipe de recherche sur place et *in situ* en BFC. Pour le moment, ce n'est pas le cas et c'est vrai que c'était un élément important qui a été compris et entendu.

Quelles sont les prérogatives de ce Copil recherche ? Ce sont un peu les mêmes que celles du Copil ISITE, c'est-à-dire que c'est d'abord un lieu d'échanges, de se dire par exemple qu'il y a tel appel à projets qui concerne la politique de site, donc voir si on le fait ensemble, comment, etc.

Il n'a pas à proprement parler de pouvoir de décision qui s'imposerait aux établissements dans le sens où il est bien indiqué que les décisions ne lient pas les instances internes aux établissements, ce qui est respectueux du fonctionnement démocratique des établissements.

Voilà à peu près ce qu'il en ressort.

Il y a une troisième instance, un troisième comité qui, lui aussi, existait déjà, qui est le COS plateforme. Il réunit 75 plateformes - je parle sous le contrôle des uns et des autres - de recherche en BFC. Je pense que collectivement, nous croyons aux vertus de ce COS plateforme qui émane d'un échange avec le Conseil régional disant qu'il y a de



l'accompagnement budgétaire pour ces plateformes. Il est vrai que ces plateformes sont à mon avis extrêmement importantes, à la fois dans leur diversité, dans leur capacité à accompagner l'innovation pour le territoire et à allier les équipes de recherche puisqu'un certain nombre d'entre elles sont communes à plusieurs établissements en BFC.

Il se trouve – mais j'imagine que c'est transitoire – que ce COS plateforme avait jusqu'à présent une fonction importante de priorisation et de ventilation de l'accompagnement régional en fonction des projets, des besoins, etc. Il y a eu des heurs et des malheurs dans ce COS plateforme, parfois il a bien marché, mais parfois un peu moins. Peu importe, c'est une instance importante parce qu'elle assoit la dynamique de la recherche réalisée dans ces plateformes.

Je vois Laetitia Martinez sur mon écran. Je sais que pour 2023, les restrictions budgétaires sont très sévères pour les plateformes de recherche puisque je crois qu'il n'y a plus de subvention régionale. Je sais qu'il y a des difficultés au Conseil régional, comme pour toutes les collectivités territoriales. C'est simplement pour dire que j'espère que ce COS plateforme aura encore tout son rôle à jouer à l'avenir, notamment dans le dialogue avec le Conseil régional.

Il est prévu que le Cos plateforme ait un bureau composé de manière équilibrée et représentative des plateformes dans la région BFC.

**Mme Woronoff.**- Vincent, il faut laisser un peu de temps à la discussion, si tu le veux bien.

**M. Thomas.**- Oui. J'arrête. Je suis trop long, d'accord.

**Mme Woronoff.**- François Roche-Bruyn va conclure d'une phrase et on laissera la parole.

**M. Roche-Bruyn.**- Je voulais simplement préciser un point sur le rôle du comité de pilotage de la recherche qui, un peu comme le faisait le Copil ISITE, va avoir un rôle en quelque sorte d'orchestration de l'animation de la politique scientifique notamment autour des quatre domaines différenciants que nous partageons en commun.

Je n'en dis pas plus pour laisser la parole aux collègues.

**Mme Woronoff.**- Oui, on laisse la place aux échanges.

**M. Grevey.**- Si vous le voulez bien, nous allons prendre un quart d'heure de discussion. Je vous laisse donc lever la main ou, dans la salle, faire signe si vous voulez prendre la parole.

Madame Vantard pour le CNRS.


**Mme Vantard.**- Bonjour. Merci beaucoup pour cette présentation à plusieurs voix, qui permet d'éclairer un peu plus vos projets.

En tant que représentante du CNRS, ma question est : quelle sera la position des ONR, que ce soit dans l'établissement expérimental et que ce soit dans la Comue ? J'ai entendu que nous serions présents au Copil dans le cadre de la convention entre la Comue et l'établissement expérimental, mais je vous avoue que ce n'est pas très clair quant à la place qui sera donnée aux ONR et au CNRS en particulier puisque nous avons tout de même, au niveau de la politique scientifique, beaucoup de laboratoires communs.

**Mme Woronoff.**- Tout à fait. Je vais répondre pour la Comue expérimentale. Vous y aurez toute votre place puisque vous êtes au Conseil d'administration, de la même manière que vous l'êtes actuellement à UBFC, que ce soit l'INRAE, le CNRS et l'INSERM.

Pour la Comue expérimentale, c'est donc évident.

Après, étant donné que la Comue expérimentale porte la politique de site, les échanges et les conventions avec les ONR seront également à ce niveau-là, en tout cas pour nous.



**M. Thomas.**- En ce qui concerne l'EPE, c'est la même chose. Les ONR ont un siège au Conseil d'administration. Mais on peut aller beaucoup plus loin si le CNRS le demande, tout comme avec l'INRAE et l'INSERM, mais également avec le CEA avec lequel nous travaillons très régulièrement.

Je vous propose que nous puissions en parler par ailleurs si vous le souhaitez.

**M. Grevey.**- Monsieur Genelot.

**M. Genelot.**- J'aurais beaucoup de questions, mais je vais essayer de les "ramasser".

De manière générale, je n'ai pas forcément d'avis sur le projet qui nous est présenté. C'est un peu la conséquence de la trajectoire qui a été choisie par les établissements.

On peut tout de même souligner un point positif qui est de voir que le travail qui a été fait sur la Comue a été repris puisqu'il y avait beaucoup d'inquiétudes sur la structuration de la formation doctorale avec la question du maintien des écoles doctorales, etc. On voit qu'il y a la volonté de reprendre le travail qui a été fait depuis 10 ans sur la Comue, c'est donc un point positif. On espère que pour les doctorants aussi la continuité sera assurée, même si cela a déjà été affirmé.

J'ai plusieurs questions au sujet des candidatures aux appels à projets ministériels. On a entendu que la coordination de la politique de site se faisait par la Comue expérimentale, mais est-ce que cela induit que tous les appels à projets que met en place le ministère seront portés par la Comue expérimentale ou est-ce que l'on pourrait envisager que l'EPE, s'il y a un appel à projets qui lui paraît pertinent, porte et candidate en termes d'EPE ? Je pense que c'est une question importante pour savoir comment se fera la répartition des futurs appels à projets.

**Mme Woronoff.**- On va vous répondre au fur et à mesure. Ce sera plus simple.

Pour cette première question qui est importante, la Comue porte les projets structurants. Pour les projets qui seront propres à l'uB devenue EPE, qui ne seront pas des projets structurants de la politique de site, ils ne seront pas portés par la Comue expérimentale.

**M. Thomas.**- C'est tout à fait exact. C'est le périmètre de la convention, c'est-à-dire que ce qui concerne la politique de site relève de la coordination voulue par l'Etat à la Comue. Mais cela donnera lieu à chaque fois à l'établissement de conventions, strictement comme aujourd'hui. Cela fonctionnera donc de la même manière.

Ce qui ne relève pas de la politique de site relève des établissements.

L'autre point, c'est qu'a été évoquée la question de savoir ce qui se passerait si un projet intéressant la politique de site n'intéressait pas la Comue elle-même, ce qui est tout à fait envisageable. Dans cette hypothèse, la convention prévoit que l'EPE/l'uB pourra évidemment déposer en propre sans passer par la coordination territoriale.

Mais c'est une question tout à fait pertinente.

**M. Genelot.**- Je vous remercie.

J'ai une deuxième question. Au niveau des options de la transformation et de la Comue, vous nous aviez présenté deux options, soit on recrée une Comue, soit on transformait la Comue actuelle en Comue expérimentale. Le choix que vous nous avez présenté est celui de la transformation d'UBFC actuellement. Est-ce que le ministère a appuyé ou validé ce choix ?

La réaction du ministère est assez déterminante quant à ce choix stratégique. Du coup, est-ce que le ministère a validé ce choix ?

**Mme Woronoff.**- Oui, le ministère appuie et a totalement appuyé ce choix. Mais je ne suis pas sûre que nous ayons eu deux options parce que si nous ne voulions pas perdre les acquis et les actifs, il fallait réfléchir sérieusement. C'est ce que nous avons fait et c'est cette possibilité qui permet, en tout cas pour l'ESR Bourgogne-Franche-Comté, de se transformer, d'évoluer en une Comue expérimentale, de conserver tous les actifs avec le soutien plein et entier du ministère.



**M. Genelot.** - Très bien.

J'ai une remarque plutôt qu'une question. Vous avez présenté la manière dont allaient être structurées les instances. Ce qu'on peut relever, c'est que finalement, pour ce qui va relever de la gestion des orientations stratégiques entre la Comue expérimentale et l'EPE, il va y avoir un Conseil d'administration dans la Comue expérimentale et un Conseil d'administration dans l'EPE et le niveau au-dessus de définition des orientations stratégiques, si j'ai bien compris, ce sera uniquement les présidents d'établissement et peut-être les organismes de recherche.

Je pense donc qu'il aurait été intéressant d'impliquer les représentants des personnels et des étudiants, donc les représentants de manière générale, afin qu'on ne se retrouve pas, dans les futures années, dans des situations où, au final, nous serons un peu pendus à ce que vous allez nous expliquer et, au final, que nous ne soyons pas vraiment impliqués dans le cadre des décisions. C'est en effet malgré tout - même si votre présentation est aujourd'hui très qualitative - un peu un point noir sur la manière dont ça s'est passé jusque-là, c'est-à-dire qu'on attendait un peu de savoir ce qui se passait.

Il y a de nombreux mois qui se sont écoulés et du coup, je pense qu'en créant un nouveau projet, pour assurer et asseoir la dynamique et la structuration régionale, il serait intéressant de donner une représentation, donc du pouvoir aux représentants des personnes et des étudiants.

**Mme Woronoff.** - Je vais faire un petit commentaire.

Cela a été long, en effet, mais il y a eu un temps politique - je crois que c'est Stéphane Bourcieu qui en a parlé -, qui a été un peu incompressible pour arriver à trouver une trajectoire sur la convention d'association qui nous permette d'avancer avec notre vision qui est une vision d'abord d'ESR Bourgogne-Franche-Comté avant d'être une vision d'établissement quel qu'il soit. C'est le premier point.

Deuxième point. Ce sont des présentations rapides. Nous nous sommes mis dans une forme de parallélisme, dans les mêmes données que Vincent pour l'EPE pour la Comue expérimentale partant d'un projet déjà existant et d'un travail qui existait depuis plus de 18 mois pour essayer de voir comment faciliter le fonctionnement quotidien de la Comue UBFC. Nous avons des atouts et des avantages pour cela.

Et de toute façon, tout ce que nous venons de vous dire passera obligatoirement dans toutes les instances, dans celle-ci pour notre cas, mais également dans les instances des six établissements qui sont membres fondateurs de la Comue expérimentale.

**M. Grevey.** - Merci Monsieur Genelot.  
Madame Martinez.


**Mme Martinez.** - Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être brève puisqu'il est déjà 15 h 30.

Je veux remercier l'ensemble des chefs d'établissement présents ici pour avoir pris le temps de présenter, en amont de ce conseil d'administration, une issue constructive, positive et en tout cas qui participe de la structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté et qui est, vous le savez, un élément extrêmement important pour le Conseil régional. Je crois que cette présentation à plusieurs voix est le fruit de dialogues qui vous ont tenus, les uns et les autres, ces dernières semaines. On voit l'engagement, y compris au travers de la vision qui a été présentée, vers une volonté d'attractivité, une attention sur la recherche et l'enseignement et supérieur à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

J'espère, même si la question de la gouvernance ne sera pas tranchée pour cette décision, que le PUI sera une bonne nouvelle qui arrivera prochainement pour marquer ce chemin positif dans l'absolu.

Une petite réponse à Monsieur le Président de l'université, cher Vincent, sur la question des plateformes qui, de toute façon, sera aussi abordée un peu plus tard à l'occasion du bilan 2022 dans le cadre de l'ordre du jour de ce Conseil d'administration. Comme vous le savez et comme l'a très bien dit Vincent, chaque collectivité / institution publique est confrontée cette année à des difficultés d'environnement pour construire son budget. La collectivité régionale est en effet fortement marquée par des compétences obligatoires comme celles des transports ou des lycées qui ont un impact budgétaire chez





nous extrêmement fort. Si je ne dis pas de bêtises, nous étions à 110 M€ à devoir trouver pour pouvoir équilibrer ces augmentations de dépenses au travers de toutes nos politiques publiques, *a fortiori* dans un environnement où l'enseignement supérieur est une compétence volontariste du Conseil régional. C'est-à-dire que pour tout ce qui relève des lycées et des mobilités, nous sommes sur des compétences obligatoires.

Dans ce cadre, le financement des plateformes a été suspendu. Je voudrais simplement dire qu'il s'agit d'une décision qui est budgétaire et qui n'est pas politique puisque nous avons bien en tête l'importance des plateformes.

Madame Vantard s'est exprimée un peu plus tôt dans cette réunion. On est allée ensemble, chère Marylin, visiter l'ICB et nous avons vu l'intérêt et l'importance des plateformes et nous les connaissons bien évidemment. Nous y sommes bien sûr extrêmement attentifs et croyez-bien que nous l'avons en tête et que dès que la situation budgétaire le permettra, nous continuerons ce soutien avec attention et j'espère juste sur la période la plus transitoire qui soit.

Soyez donc assurés de notre attachement aux plateformes.

**M. Grevey.**- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Tatibouët.

**M. Tatibouët.**- J'imagine que c'est un peu trop tôt pour avoir le texte de la convention puisque ce sera discuté avec les instances du ministère, mais pourrait-on l'avoir suffisamment tôt une fois qu'elle sera vraiment finalisée ?

**M. Thomas.**- Le ministère nous a demandé de ne pas la diffuser tant qu'il n'a pas statué et la procédure qui est en cours n'est pas aboutie. Je ne peux pas vous dire autre chose, sachant que nous n'allons pas désobéir au ministère.

**Mme Woronoff.**- C'est-à-dire que nous aimerions bien qu'ils nous rendent nos sous. C'est la première des choses.

Mais c'est une question très pertinente et la question de la communication à l'ensemble de nos communautés est essentielle. C'est compliqué pour nous parce que nous avons, comme souvent en ce moment, des injonctions paradoxales, mais il ne s'agit pas simplement de la convention. Il s'agit aussi, pour nous, de notre Comue expérimentale pour laquelle nous devons avoir un feu vert pour pouvoir la présenter dans nos instances, en tout cas du côté des six membres fondateurs de la Comue expérimentale, bien évidemment.

Cela rejoint un peu ce qu'a dit Vincent Thomas en disant qu'il préférerait réserver la primeur des travaux de son EPE à sa communauté. On est dans cet équilibre-là.

**M. Tatibouët.**- Je vous remercie.

**M. Grevey.**- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je remercie les chefs d'établissement pour leur participation à cette séance, ou plus exactement cette séquence qui a été très utile.

**Mme Woronoff.**- Nous allons vous laisser poursuivre vos travaux et nous vous remercions pour votre écoute très attentive.

**M. Thomas.**- Merci à vous tous et à vous toutes et bons travaux dans le cadre de votre Conseil d'administration.

**M. Grevey.**- On peut donc laisser les chefs d'établissement et les personnels d'UBFC qui participaient à cette première séquence repartir à leurs occupations.

Nous allons nous intéresser au budget rectificatif.

### 3. Budget rectificatif n° 1

Pour le budget rectificatif, nous devons avoir le quorum physique. Pour le compte financier, ce n'est pas obligatoire. Nous avons vérifié dans les textes.

Nous sommes actuellement 28 présents, soit autour de la table, soit derrière l'écran et nous avons 7 procurations. Ce sont là les 28 qui comptent pour un quorum fixé à 23. Nous allons donc pouvoir statuer.

Le budget rectificatif est là pour essayer d'ajuster le budget initial que nous avons voté en janvier et que nous avons préparé en toute urgence puisque, l'an passé, il y a eu la suspension des PIA. Au moment de la suspension des PIA, on nous a dit de ne pas faire de budget. Ensuite, on nous a dit qu'il fallait faire un budget et qu'il fallait le faire avant la fin de l'année alors qu'il nous restait très peu de temps. Les équipes ont travaillé très vite pour essayer de faire un budget initial. Nous n'avons pas réussi à le voter tout de suite, il a fallu le voter en janvier. Maintenant, des éléments ont bougé et nous essayons de les prendre en compte.

Dans les éléments qui ont bougé, il y a notamment la réception d'un courrier d'allègement des suspensions des PIA, ce qui permet de donner un peu de fonctionnement aux doctorants et aux postdoctorants qui sont sur les projets PIA, ce qui permet de financer des bourses de mobilité entrantes ou sortantes pour nos étudiants, entrantes pour les internationaux, en général, et sortantes pour les étudiants français qui vont passer un certain temps à l'étranger. Il s'agit d'éléments de fonctionnement sur les Masters et aussi sur le projet RITM qui est le projet de réussite en licence plus les innovations pédagogiques.

Il faut prendre tout cela en compte et j'entends ces derniers jours que nous allons peut-être avoir un relâchement complet, une réouverture complète des PIA dans le courant du mois d'avril. Je l'espère en tout cas. Ce qui veut dire qu'il faudra sans doute que nous refassions un budget rectificatif ensuite pour pouvoir retravailler puisque nous ne pouvons pas présenter dans le budget des sommes qui ne sont pas sûres, sinon nous ne sommes pas sincères dans l'approche. Nous travaillons donc en plusieurs étapes, ce qui éprouve un peu les équipes, il faut bien le reconnaître.

Ceci d'autant que l'année 2023 est une année d'activité soutenue, comme je l'ai indiqué, sachant que nous avons 340 projets en stock, ce qui n'est pas rien.

Voilà pour les points d'attention.

Les éléments principaux qu'il faut retenir, sachant qu'il n'y a que cela qui est important, c'est que nous avons des prévisions de recettes à 26 912 861 €, qu'on rajoute 6 675 582,96 €. Je ne sais pas pourquoi « ,96 » mais il doit y avoir une raison. Peu importe. Cela veut dire qu'on rajoute 25 %.

En prévision de dépenses, donc en autorisations d'engagement (AE), on rajoute 4 M€ et, en prévisions de dépenses, donc en crédits de paiement (CP), on rajoute 6,8 M€, soit de l'ordre de 24 %.

Le déficit budgétaire qui était de 8,5 M€ environ passe à 8,6 M€.

« Déficit budgétaire » signifie qu'on dépense plus qu'on fait entrer de recettes, ce qui ne veut pas dire que nous avons un trou dans la trésorerie. Le principe de fonctionnement, comme on l'explique à chaque fois, c'est que nous avons des avances sur les projets et ensuite, nous dépensons ces avances. Nous faisons des justifications, nous faisons rentrer à nouveau des recettes, etc., etc.

Ce qui veut dire que là qu'on avait touché beaucoup d'argent au démarrage puisque 340 projets font forcément beaucoup d'avance. Maintenant, nous dépensons et après, il faudra faire les justificatifs pour faire rentrer les nouvelles recettes.


Si on regarde le résultat patrimonial qui était prévu à 17 000 €, on arrive à 794 000 €.

La capacité d'autofinancement a beaucoup augmenté également, on passe de 117 000 € à 894 000 €.

La variation du fonds de roulement est de +837 732 € contre +60 187 € au budget initial.

Là, ce sont vraiment les éléments fondamentaux qui font que tout le reste des tableaux que je vais vous proposer vont être modifiés sur cette base.

Après, il y a les personnels que l'on va embaucher. On a donc une petite évolution qui modifie un peu les choses.



Tout est basé là-dessus. Les équipes ont travaillé en se disant qu'avec les informations que nous avons aujourd'hui, cela devrait se passer de cette façon, qu'il fallait donc modifier le budget en conséquence.

Pour voter, vous aurez le tableau qui est à l'écran. Le vote aura lieu tout à la fin si vous en êtes d'accord. Vous avez le tableau des emplois que l'on montre tout le temps. Par rapport au tableau initial où on avait beaucoup d'emplois (631), on passe à 376. On a essayé d'ajuster au mieux, en tout cas les calculs ont été faits du mieux possible.

En termes d'autorisations budgétaires limitatives, on vote un maximum de dépenses possibles, ici en termes de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Il n'y a pas d'intervention chez nous. On voit surtout les évolutions par rapport au budget initial (dans la partie droite du tableau), avec les montants AE pour les autorisations d'engagement et les montants CP pour les crédits de paiement. On retrouve bien les 4 M€ en autorisations d'engagement et les 6,8 M€ en crédits de paiement. Je dirais que c'est assez bien équilibré, même si ce n'est pas tout à fait la même chose.

Nous avons une augmentation au niveau des investissements, surtout sur les crédits de paiement. Nous avons en effet des investissements qu'il va falloir payer cette année puisque nous avons acheté, notamment dans le cadre des EquipEx+, des grosses machines et c'est cette année qu'il va falloir payer. Les montants ont donc été rajoutés.

En revanche, c'est très faible en autorisations d'engagement (183 000 €).

Sinon, le fonctionnement est augmenté, les personnels également.

Voilà pour ce tableau qui sera également soumis au vote, mais qui découle de ce que je vous ai dit tout à l'heure.

En termes d'autorisations budgétaires, si on prend les recettes et si on regarde ce qui bouge le plus (entouré en rouge), nous avons « Autres financements publics fléchés » dont « frais de gestion », ce sont les projets que les équipes ont gagnés. On était à 17,6 M€ et là, on monte à 23 M€ sur le budget rectificatif.

En termes de recettes propres, on est à 2,9 M€ au lieu de 1,4 M€ en lien avec la fondation de coopération scientifique qui a été créée aux alentours des années 2010, de même que l'association qui formalisait le PRES. Comme le PRES ne pouvait pas porter les projets, on avait fait une fondation de coopération scientifique qui portait les projets. Cette fondation va s'arrêter. En théorie, elle est déjà arrêtée. Ils sont en train de prendre les dernières décisions. Nous allons ainsi gagner le boni de liquidation qui est d'au moins 1 M€. Ce qui fait que le 1,4 M€ que nous avons ici monte à plus de 2,4 M€ puisque c'est peut-être même 1,2 M€, si j'ai bien compris. Donc 2,6 M€ plus 200 000 € environ d'autres éléments qui n'étaient pas pris en compte initialement.

L'évolution vient donc principalement de ce fait sur les autorisations budgétaires en termes de recettes.


Vous avez ensuite, pour information, les dépenses par destination. Il s'agit d'une nomenclature classique sur la recherche, par exemple en sciences de la vie, en maths, en physique-chimie, etc. Des ajustements sont faits pour prendre en compte ce passage de 17 M€ à 22 M€ en termes de recettes, mais aussi de dépenses qui bougent parce qu'on a des projets complémentaires qui sont gagnés. Vous avez tout cela dans votre rapport.

Les recettes par nature et origine. On retrouve dans la première colonne 778162 €, il s'agit de la subvention pour charge de service public. Plus loin, dans les recettes propres, on a 1 335 000 €, ce sont les droits d'inscription.

Au niveau des droits d'inscription cette année, nous avons deux années qui se cumulent parce que les équipes n'avaient pas eu le temps de titrer les droits d'inscription qui étaient dans un compte d'attente. Cette année, nous avons donc deux années qui apparaissent.

Si on descend dans les recettes propres, on voit « R12 fondation fonds propres... » avec le 1 M€ de la fondation et ensuite les 593 000 € qui vous sont expliqués dans le rapport.

Pour le reste, ce sont des financements de l'Etat fléchés, notamment avec 244 000 € qui sont des recettes sur la plateforme « fin de vie ». Dans les autres financements publics fléchés, on voit arriver les ANR investissements d'avenir, les ANR hors investissement d'avenir, la Région, l'Europe et éventuellement quelques autres subsides, ainsi que les recettes propres fléchées qui correspondent à des projets bien spécifiques.



Au niveau de l'équilibre financier, vous avez un tableau qui vous permet de voir comment la trésorerie sera sollicitée. J'ai mis les éléments qui bougent le plus. En haut du côté des besoins dans le budget rectificatif, on a 1 035 000 € alors qu'on avait 300 000 € dans le budget initial. Ces 1 035 000 proviennent du fait que nous avons une année de droits d'inscription d'étudiants, donc avec 700 000 € à peu près qui sont présentés ici.

Tout ceci a des incidences vu qu'on va avoir un solde budgétaire déficitaire de 8 608 000 € que vous retrouvez tout en haut dans « besoin » et la colonne de droite. Les incidences sont ensuite sur le résultat en termes de trésorerie, que ce soit de trésorerie fléchée ou de trésorerie non-fléchée. Dans la trésorerie non-fléchée, c'est-à-dire dans les ressources globalisées, on augmente la trésorerie non-fléchée, ce qui veut dire qu'au niveau du siège, nous faisons très attention aux dépenses et nous essayons de ne pas dépenser plus que ce que nous pouvons avoir comme ressources. Nous avons donc, au contraire, un peu de réserve.

Du côté de la trésorerie fléchée, c'est là où nous avons le plus de prélèvements, ce qui est lié au fait qu'une fois qu'on a reçu l'argent en avance, il faut dépenser pour les projets.

Vous avez ensuite les opérations pour compte de tiers. Ceci n'a pas changé par rapport à la dernière fois. Il s'agit de virements, c'est-à-dire qu'UBFC joue parfois le rôle de boîte aux lettres. ; on reçoit de l'argent que l'on reverse directement aux établissements. Il y a également les aspects de TVA qui sont à prendre en compte.

Sont soumis au vote : l'analyse de la soutenabilité. On va trouver un certain nombre de choses qui évoluent. On voit que les écarts de budget sont sur les emplois.

Les conséquences, c'est que nous avons un résultat prévisionnel qui augmente assez fortement de 17 000 € à 700 000 € environ, ce qui est important.

En termes de produits, nous avons également des subventions supplémentaires que nous allons toucher et qui apparaissent dans ce tableau.

Toujours dans l'analyse de la soutenabilité : capacité d'autofinancement et financement des immobilisations. Le résultat prévisionnel de l'exercice de 794 732,01 € apparaît à nouveau, ainsi que l'apport au fonds de roulement de 837 732 €, ce qui est notable par rapport à ce qui était prévu, ainsi que la capacité d'autofinancement de 894 732 €. Ce qui veut dire que les voyants sont au vert de ce côté-là. Je vous parlerai de quelque chose d'un peu plus délicat tout à l'heure.

Les indicateurs financiers vous sont rappelés.


J'en arrive au tableau de trésorerie. Il n'est pas très lisible à l'écran, il l'est plus sur votre document. Ce qui est important, c'est qu'on arrive à un niveau de trésorerie de 8 058 765,26 € à la fin de l'année. Ce qui veut dire qu'on part de 17 M€ et on arrive à 8 M€, il faut donc que nous fassions attention puisque si nous n'allons pas chercher les crédits, c'est-à-dire que nous ne justifions pas les dépenses qui ont été faites sur les projets, la trésorerie va descendre très fortement et nous aurons peut-être des problèmes. Les équipes sont sensibilisées et vont faire remonter les justificatifs de dépenses des avances remboursables pour toucher à nouveau des avances sur les projets, ceci de façon à maintenir les choses. Jusque-là, nous avons des trésoreries qui étaient de plus de 20 M€, ce n'était pas un élément sensible. Aujourd'hui, cela devient un élément important de suivi.

Toujours dans l'analyse de soutenabilité, il est indiqué dans ce tableau ce qui se passe notamment sur les recettes fléchées, c'est-à-dire sur les projets de recherche. On a, dans la première colonne, tout ce qui a été gagné les années d'avant et tout ce qui a été dépensé aussi les années d'avant et qui n'est pas dénoué, c'est-à-dire pour les projets qui ne sont pas terminés.

En cours, nous sommes sur 45,7 M€ de projets, avec des dépenses qui ont été effectuées à hauteur de 36 M€. Ce qui fait que le solde budgétaire est de 9 M€ en positif.

Quand on regarde ce qui va se passer dans l'année 2023, on repart du solde de 9 M€, on va avoir des recettes à hauteur de 23 M€ et des dépenses à hauteur de 33 M€, ce qui veut dire que l'on va dépenser 10 M€ de plus mais, dans la trésorerie, nous aurons toujours nos 8 M€ qui resteront à la fin de l'année. Il n'empêche que ceci doit être suivi maintenant avec sérieux afin que la trésorerie ne soit pas réalimentée.

Dans votre rapport, vous avez ensuite le tableau des opérations pluriannuelles, donc toutes les opérations qu'on avait classées sur des lignes relativement simplement. Vous avez également le détail en termes de personnel, de fonctionnement et



d'investissement hors PIA. Ce qui montre qu'il y a encore beaucoup de projets qui sont à avancer puisque les soldes engagés sont encore de 22 M€ et plus de 23 M€ à payer. Il y a donc encore beaucoup de projets en portefeuille.

Vous avez ensuite les éléments en termes de recettes, avec les prévisions de financement d'opérations, les encaissements qui ont déjà été obtenus, les encaissements qui seront réalisés en 2023 et ce qui restera ensuite à encaisser. On voit que l'on doit encaisser de l'ordre de 23 M€ en 2023 et que, pour la suite dans l'état actuel des gains des chercheurs, nous aurons encore 24 M€ à encaisser.

Ceci nous amène au tableau de synthèse qui récapitule l'ensemble, c'est le fameux tableau 11 que vous avez dans votre rapport. En bleu, c'est ce qu'on appelle la comptabilité budgétaire et, en rose, la comptabilité générale.

Dans les dernières lignes qui vous sont projetées, vous avez la trésorerie à 8 M€, avec une trésorerie fléchée de 6,3 M€ et une trésorerie non-fléchée, c'est-à-dire tout ce qu'on a pu faire comme réserve du côté du siège, de 1,8 M€. Ce qui nous permet de prendre en compte les aléas, par exemple si nous avons des inéligibilités de coût, par exemple. Lorsqu'on fait des justificatifs, il peut y avoir des inéligibilités de coûts et il faut bien prendre cela quelque part. Il faut donc que nous ayons une petite réserve de façon comptable – sachant que ce n'est pas le bon terme – pour nous permettre de le prendre en compte.

J'en arrive à la conclusion. Je veux remercier à nouveau les équipes pour leur engagement parce qu'ils font vraiment un travail important, surtout dans les temps qui courent, avec la préparation d'un budget initial dans des conditions un peu difficiles, où nous avons dû refaire un rectificatif. Nous apprenons maintenant que les PIA vont être relancés ; il va donc falloir refaire un budget rectificatif. C'est donc intéressant !

Dans la délibération - et après je vous laisserai poser des questions -, nous avons les autorisations budgétaires suivantes :

- 17 ETPT (équivalents temps plein travaillés) - 1 équivalent temps plein travaillé étant une personne qui travaille à 100 % pendant 12 mois - sous plafond Etat et 359,3 ETPT hors plafond. Là, ce sont tous les personnels que nous embauchons sur contrat.

- Des autorisations d'engagement pour 31,58 M€, 17,75 M€ pour du personnel, 12,78 M€ pour du fonctionnement et 1,04 M€ pour de l'investissement.

- Des crédits de paiement à hauteur de 35,521 M€, 17,759 M€ pour du personnel, 14,456 M€ pour du fonctionnement et 3,305 M€ pour de l'investissement.

- Des recettes en prévision de l'ordre de 26,9 M€.

- Un solde budgétaire négatif de 8,6 M€.

Ceci pour les autorisations budgétaires limitatives.

Ensuite, vous avez le résultat que l'on va pouvoir imaginer.

Pour les prévisions, ce sera une variation de trésorerie de -9 M€, un résultat patrimonial en excédent de 794 732 €, une capacité d'autofinancement de 894 732 € et une variation du fonds de roulement de 837 732 €.

Je ne sais pas si vous avez des questions, des remarques ? Madame Pucéa.

**Mme Pucéa.**- Bonjour. Je me pose juste une question à propos du boni de liquidation de la FCS. C'est un boni de liquidation qui est reversé à la Comue. J'imagine que dans la transformation, ensuite, en Comue expérimentale, les actifs et passifs lui seront transférés également.

Est-ce qu'il y a une réflexion sur un reversement d'une partie de ce boni, par la suite, aux établissements qui ont contribué au fonctionnement de la FCS, à sa création et qui quittent la Comue ?


**M. Grevey.**- On va plutôt utiliser cet argent pour des actions dédiées à la politique de site. Cela me paraît beaucoup plus pertinent.

À une époque, on imaginait renforcer les moyens dans les domaines différenciants. C'était une piste qui était suivie pour que cela profite à l'ensemble des équipes.

**Mme Pucéa.**- Merci.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Néant*).





Je vous propose de passer au vote.  
Qui ne veut pas prendre part au vote ?  
Qui est contre ce budget rectificatif ?  
Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Je vous propose de nous intéresser au point suivant qui doit être le compte financier. Je suis désolé puisqu'on doit le refaire.

Madame Lecullier, je ne sais pas dans quel ordre nous opérons, si c'est vous ou si c'est moi qui débute ?

**Mme Lecullier.**- Bonjour à tous.

Je vous laisse débiter la présentation de votre côté puisqu'on parle encore des prévisions budgétaires au moment du compte financier. Je vous laisse donc déjà présenter le compte financier côté ordonnateur et ensuite je prendrai la relève.

**M. Grevey.**- D'accord. Ce sera un peu rébarbatif puisque ce sont les mêmes tableaux, mais pas avec les mêmes chiffres, bien sûr.

Le compte financier est un état de la situation puisque nous avons voté un budget l'an passé et, à la fin du premier trimestre, on présente l'exécution de ce budget qui nous permet d'avoir une situation patrimoniale et financière de l'établissement la plus juste possible.

Cette situation est établie à la fois par l'ordonnateur et par l'agent comptable, avec des éléments qui retracent l'exécution des autorisations budgétaires et l'équilibre financier voté par l'organe délibérant.

Il y a des tableaux pour vote et d'autres pour information, qui sont indiqués avec une petite main pour vote et un « i » pour information.

On vous rappelle le mécanisme financier d'UBFC. On est toujours dans l'idée que les recettes sont égales aux dépenses, ou tout au moins que les dépenses sont égales aux recettes. Nous avons deux types de recettes :

- Des recettes globalisées qui ne sont pas contraintes, ce sont entre 10 et 15 % des recettes de l'établissement. En regardant bien, c'est parfois plus faible, de 5 à 7 % des recettes qui ne sont pas fléchées.

- Les recettes fléchées sont celles qui sont contraintes parce qu'elles sont connectées à un contrat, c'est-à-dire une convention de subvention pour une opération particulière, ceci dans 99 % des cas.

Les recettes fléchées dépendent des succès des équipes aux appels à projets subventionnés. Là, les équipes du siège n'y sont pour rien du tout.

Les recettes globalisées proviennent à la fois de subventions globalisées ou semi-globalisées, par exemple la subvention pour charge de service public, mais je pourrais également parler de la contribution des établissements membres, de l'apport du Conseil régional sur des personnels. Elles proviennent également des frais de gestion qui sont perçus sur les contrats et qui dépendent de l'exécution des contrats, ce qui est toujours délicat puisqu'on connaît les frais de gestion une fois que l'année est écoulée.

Pour mener à bien l'ensemble, il faut prélever des frais de gestion pour payer les personnels qui travaillent. C'est toujours un exercice un peu délicat, c'est pour cela que nous essayons d'être prudents afin d'avancer le mieux possible.

En termes de dépenses, nous avons des dépenses globalisées. C'est toujours pareil, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons de certaines dépenses. En revanche, il y en a d'autres qui sont les dépenses fléchées, qui sont connectées aux recettes fléchées, toujours avec trois natures de dépenses : fonctionnement, investissement et personnel.

Dans les personnels, on a 26 ETPT qui sont payés directement par le ministère, c'est ce qu'on appelle des personnels payés sur le titre 2. Ils n'apparaissent pas dans les budgets de l'établissement.

La majorité des dépenses viennent de contrats fléchés pluriannuels. Les dépenses de fonctionnement du siège sont annualisées. Nous connaissons nos recettes à la fin de l'année, alors que nous avons déjà effectué les dépenses. C'est là où c'est toujours un peu délicat.



Les chiffres clés pour cette année 2022 :

En autorisations d'engagement, ce sont à peu près 40 M€, en diminution de 9 M€ par rapport au budget initial de 2022.

En crédits de paiement, ce sont 36 M€, en diminution de 13,6 M€ par rapport au budget initial de 2022.

Ceci parce que nous avons clairement moins consommé. C'est certainement aussi en raison de la suspension des PIA et très certainement également du fait de l'évaluation des établissements dans l'année 2022 qui a nécessité de porter son effort sur les dossiers d'évaluation qui étaient à remettre au HCERES et ensuite avec les visites des comités d'évaluation.

Le solde budgétaire est en déficit de 6,6 M€.

Le niveau de trésorerie est supérieur aux estimations puisqu'il arrive à 17,2 M€ alors qu'il était aux alentours de 10 M€.

L'exécution financière est importante compte tenu du nombre croissant d'opérations. Là, ce sont les équipes qui le manifestent.

Nous mobilisons beaucoup les avances sur opérations fléchées, c'est le principe du modèle économique.

Le niveau de trésorerie en fin d'exercice est positif.

Le compte de résultat est positif.

En revanche, la trajectoire financière demande une attention soutenue parce que nous avons de faibles marges de manœuvre, comme je vous le disais tout à l'heure pour le budget rectificatif. Il faut s'assurer qu'au niveau de la trésorerie nous sommes toujours corrects pour pouvoir payer les personnes, etc.

Je passe au tableau des emplois. Nous avons prévu 510 emplois en ETPT pour l'année 2022. Nous en avons réalisé 424,06. Les estimations valent ce qu'elles valent, mais nous n'étions malgré tout pas si loin que cela.

Au niveau des autorisations budgétaires, en termes de dépenses, vous avez les montants qui ont été dépensés. Ils se rapprochent de ce que nous envisageons dans le cadre du budget rectificatif pour 2023 puisque normalement, le fonctionnement est à peu près le même. Nous avons des investissements à hauteur de 4,57 M€, ceci parce que nous avons déjà payé une partie des équipements liés aux EquipEx+. C'était une grosse opération.

Le niveau de dépenses est supérieur à ce qui se passait auparavant puisque nous gagnons des projets tout le temps, ce qui est plutôt bien, et certains nouveaux projets nécessitent des investissements.

Au niveau des recettes, nous retrouvons les mêmes éléments : la subvention pour charge de service public, les autres financements de l'Etat. Dans les recettes globalisées, on va retrouver des choses comme l'entrepreneuriat étudiant ou le PEPITE, par exemple. Dans les recettes propres, on retrouve en général les contributions des établissements membres. Vous avez vu dans le rapport qu'on ne les avait pas titrées pour l'année 2022. Cette année, c'est donc plutôt faible sur cette partie-là, mais cela apparaît pour 2023.


Nous avons ensuite des financements fléchés de l'Etat par exemple avec la plateforme « fin de vie » dont je parlais tout à l'heure.

Les autres financements publics fléchés de l'Etat, c'est tout ce qui est ANR, Europe, voire Conseil régional.

Les recettes propres fléchées sont des recettes qui arrivent sur des projets bien particuliers au cours de l'année.

Pour les dépenses par destination, vous avez le détail dans le rapport. On vous indique que certains domaines utilisent plus de crédits que d'autres, ce qui ne veut pas forcément dire qu'ils travaillent plus ou moins, cela veut simplement dire qu'on a parfois besoin de plus d'argent. C'est notamment vrai en physique-chimique où on voit qu'on a une plus grande utilisation de crédits qu'en sciences de l'homme, par exemple. On n'a pas les mêmes matériels, les mêmes fonctionnements, etc.

Je ne vais pas redétailler les recettes de l'organisme puisque je l'ai fait précédemment. Nous sommes sur les mêmes principes que ce que nous avons dit tout à l'heure pour le budget rectificatif. On insiste bien sur le fait que l'établissement ne fonctionne qu'avec les subventions publiques perçues, ce qui est une spécificité.



L'équilibre financier est à voter, il nous permet de revoir que nous avons un solde déficitaire de 6,6 M€ et qu'on va avoir un abondement de la trésorerie non-fléchée de l'ordre de 280 000 € et un prélèvement sur la trésorerie fléchée de 5,3 M€ pour arriver à l'équilibre.

Vous avez ensuite le tableau des opérations pour compte de tiers, ce sont des opérations où on reçoit de l'argent et on en reverse.

La situation patrimoniale montre que nous avons un résultat de l'exercice de 169 157 € au niveau du compte financier et une capacité d'autofinancement de 269 035 € avec, en termes d'immobilisation, un apport au fonds de roulement de 1 567 000 €.

La situation patrimoniale vous est rappelée avec la variation du fonds de roulement, etc., mais vous l'avez dans votre rapport.

Le tableau de trésorerie : on était parti de 22 M€ en janvier, on arrive à 17 M€ en décembre, donc une diminution de la trésorerie de 5 M€.

Les opérations liées aux recettes fléchées : c'est tout ce qui est en cours, qui n'est donc pas encore finalisé (dans la colonne de gauche) et, dans la colonne de droite, ce qui a été réalisé. On voit qu'on a bien cette variation de trésorerie de 5 323 000 €.

Le tableau des opérations pluriannuelles comprend de nombreuses pages dans votre rapport. Il est présenté à la fois en termes de dépenses et en termes de recettes, ce qui nous amène au projet de délibération avec les éléments que vous avez à l'écran.

Avant la délibération, je pense que Madame l'agent comptable doit faire sa présentation.

**Mme Lecullier.** - Vous voterez effectivement après ma présentation.

Je vous ai transmis quelques diapos. Je vais vous présenter ma partie comptable sur le compte financier.

Le compte financier, comme l'a dit Monsieur Grevey juste avant, est le fruit d'un important travail collaboratif entre l'agence comptable et la direction des finances. L'exercice a été un peu compliqué mais nous y sommes bien arrivés ; nous avons organisé de nombreuses réunions, nous avons bien collaboré, la communication a été très bonne et nous avons pu aboutir à ce compte financier qui est, pour moi, quelque chose de propre, de clair et de très bien.

L'exercice 2022 a donc généré un résultat comptable excédentaire de 169 157,22 € et une CAF (capacité d'autofinancement) de 269 035,68 €. Ce résultat provient essentiellement de l'activité du siège puisque, comme cela vous a déjà été expliqué, toutes les autres dépenses sont couvertes quasi intégralement par des recettes fléchées.


La CAF est un peu différente et un peu supérieure au résultat comptable. Ceci s'explique par le fait que le résultat comptable, c'est la différence entre les produits et les charges et pour la CAF, est déduit tout ce qui est relatif aux amortissements et aux reprises de subventions. C'est donc ce qui fait l'écart.

Sur la diapo suivante, je reviens un peu sur le tableau 6 que Monsieur Grevey vous a déjà expliqué. Vous l'avez également dans le rapport qui vous a été transmis. Il reprend le résultat comptable qui est la différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable ne comprend que les opérations qui donnent lieu à des flux de trésorerie, les dotations aux amortissements et les reprises de financement. Alors que la CAF est calculée en retranchant les opérations d'amortissement et de reprise de financement.

Le résultat patrimonial est soumis au vote.

La trésorerie disponible sur le compte bancaire, le fonds de roulement et le besoin de fonds roulement sont aussi sur ce tableau 6. Le fonds de roulement, qui est de 3 404 016,01 €, couvre largement le besoin en fonds de roulement qui est négatif. Il est négatif parce qu'on a déjà de la réserve sur des encaissements qui ont été faits les années précédentes. Il s'agit en fait de la fausse réserve puisque ce sont des financements fléchés qui gonflent le fonds de roulement et la trésorerie, sachant que tous ces financements vont couvrir des dépenses à venir.

Sur la diapo suivante, vous avez l'évolution entre 2018 et 2022 des charges et des produits. On voit ici que l'activité de la Comue est en constante croissance, même si des projets ont été abandonnés en cours d'année. Cette année, une grosse augmentation est due à des régularisations comptables qu'on a effectuées sur des opérations pour compte



de tiers qui avaient été imputées en opérations pour compte de tiers les années précédentes à tort. Le fait de régulariser a augmenté un peu les charges et les produits. Ceci n'a pas du tout eu d'impact sur le résultat puisqu'à chaque fois que nous avons eu une charge, nous avons eu le produit en face. Cela ne concernait que des projets financés à 100 %. Il y a donc une régularisation, mais on voit tout de même cette évolution qui aurait été malgré tout présente.

Du coup, il est difficile de comparer les charges et les produits par rapport à ces régularisations qui ont été faites. Tout ce que l'on peut noter, c'est que nous avons une évolution en charge de personnel de 20 % par rapport à l'année dernière et, en charges diverses, une grosse augmentation également sur les frais de mission, les frais de toutes les charges diverses. Ce qui est dû à la reprise des déplacements après la période de Covid.

Je reste prudente là-dessus parce qu'il y a l'impact des régularisations, il est donc très difficile de comparer les deux exercices.

Les charges de personnel représentent environ 60 % des charges de la Comue, ce qui n'est pas bizarre par rapport au fonctionnement.

Sur les produits, on constate une augmentation de 52 % entre 2021 et 2022. C'est le même phénomène qu'au niveau des charges, avec les régularisations qu'on a comptabilisées cette année. En 2021, on avait fiabilisé les produits à recevoir et en 2022, on a fiabilisé une partie des opérations pour compte de tiers. Nous allons poursuivre sur 2023 ces régularisations qui ne sont pas tout à fait terminées. Sur 2023, nous aurons donc encore des opérations qui viendront un peu modifier les évolutions de charges et de produits.

Ce que l'on peut constater, c'est que les produits sont composés surtout des subventions et financements fléchés, pour plus de 90 %. L'essentiel du budget comprend les crédits fléchés et les moyens alloués par des tiers pour réaliser des programmes et des objectifs.

Les ressources propres sont assez limitées. Nous avons les droits d'inscription, la subvention pour charge, les frais de gestion et la participation des membres. On voit donc bien que toute l'activité repose sur les financements fléchés.

Vous avez ensuite l'évolution des résultats. Il y avait deux pics sur 2019 et 2020. Je vous avais expliqué l'année dernière qu'il y avait en effet eu un mauvais calcul des produits à recevoir, ce qui avait gonflé les résultats. Comme nous avons fiabilisé ces produits à recevoir en 2021, idem en 2022, nous sommes sur des résultats un peu plus logiques par rapport à l'établissement puisque ce résultat ne dépend pratiquement que de l'activité du siège. Il était donc un peu incohérent d'avoir des résultats en 2019 et 2020 aussi importants.


L'année prochaine, il y aura par contre une petite évolution puisqu'on va récupérer un peu d'argent de la FCS, ce qui pourrait faire augmenter un peu le résultat, sachant que ce ne sera pas le cas si cela vient financer des projets en cours. On verra en 2023 ce qu'il en sera. En tout cas, les résultats de 2021 et de 2022 sont tout à fait cohérents par rapport à l'activité de la Comue, avec une petite augmentation (169 000 € au lieu de 89 000 € l'an dernier) qui n'est pas significative.

La diapo suivante met en perspective des indicateurs financiers entre 2018 et 2022, notamment les indicateurs de trésorerie.

Vous avez le fonds de roulement en bleu. Il paraît peu important mais nous n'en avons pas tellement besoin puisque nous ne faisons pas beaucoup d'investissements, en tout cas pas beaucoup d'investissements qui ne seraient pas financés à 100 %. La Comue n'est pas propriétaire de biens, d'immobilier, nous n'avons donc pas besoin d'un fonds de roulement très important pour tourner, tous les projets étant financés à 100 %.

La trésorerie est en jaune, elle évolue en même temps que le besoin en fonds de roulement. C'est à peu près équilibré, l'essentiel étant que notre trésorerie et le fonds de roulement couvrent toujours notre besoin en fonds de roulement, ce qui est le cas. Il n'y a donc pas péril en la demeure ; nous n'avons pas d'inquiétudes à avoir. La seule chose, c'est qu'il faut continuer à maîtriser les dépenses du siège parce que si on se retrouvait en déficit à ce niveau-là, on piocherait dans les ressources fléchées pour les projets. Là, ce serait plus embêtant. Mais pour le moment, il n'y a pas d'inquiétude à ce sujet.

On voit ensuite que le besoin en fonds de roulement est à peu près dans la même proportion et évolue en même temps que le fonds de roulement et que la trésorerie.



Au 31 décembre, en trésorerie, donc sur le compte bancaire, nous avons un peu plus de 17 M€ dont 16 M€ de trésorerie fléchée, ce qui correspond à toutes les avances que nous avons pour couvrir des dépenses à venir. En non-fléché, il reste un peu plus de 1 M€, ce qui n'est pas inquiétant par rapport au fonctionnement de la Comue.

Le point de vigilance, c'est que nous sommes parfois obligés de faire l'avance sur certains projets, notamment des financements hors ANR, où on nous verse l'argent une fois que les projets sont terminés et que nous avons justifié les dépenses. Là, il faut toujours que nous soyons en mesure d'avancer un peu d'argent pour ces dépenses. Pour le moment, nous n'avons pas d'inquiétude là-dessus non plus puisque nous avons aussi de l'avance sur des projets qui sont en cours. On arrive donc, pour le moment, à bien faire le joint ; il n'y a pas de sujet pour l'instant.

Nous avons un roulement qui se met en place, il est donc important de continuer à piloter la trésorerie pour ne pas être embêté pour les projets à venir.

La chose importante est de justifier l'exhaustivité des dépenses dans les délais pour obtenir tous les financements attendus et puis s'assurer que les ressources propres soient suffisantes pour les dépenses hors projets.

Voilà pour ma part. Je vous remercie.

**M. Grevey.**- Merci Madame Lecullier.

Je vous affiche le projet de délibération :

« Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 10,33 ETPT sous plafond Etat et 413,73 ETPT hors plafond
- 40 534 104,08 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 17 584 562,23 € en personnel
  - 15 976 846,22 € en fonctionnement
  - 6 942 695,63 € en investissement
- 36 164 433,43 € de crédits de paiement dont :
  - 17 584 562,23 € en personnel
  - 14 009 438,94 € en fonctionnement
  - 4 570 432,26 € en investissement
- 29 560 865,84 € de prévisions de recettes
- -6 603 567,59 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -5 043 097,68 € de variation de trésorerie
- 169 157,22 € de résultat patrimonial (bénéfice)
- 269 035,68 € de capacité d'autofinancement
- 1 567 059,01 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 169 157,22 € en report à nouveau et de 0 € en réserve.

Est-ce qu'il y a des remarques, voire des questions avant le vote ? Je ne vois pas de demande de prise de parole.

Je vous propose de passer au vote.

Qui ne veut pas voter ?

Qui est contre ce projet de compte financier ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.


Je remercie à nouveau les équipes dont Madame Lecullier, notre agent comptable, pour tout le travail qui est réalisé, qui nous permet de progresser de mois en mois. Je ne vais pas dire d'année en année mais de mois en mois et c'est toujours très intéressant de ce point de vue.

Merci aux équipes de l'agence comptable et de la direction des affaires financières pour tout le travail qui a été fait, j'insiste vraiment.

**Mme Lecullier.**- Je vous remercie à mon tour pour votre confiance et merci aux équipes également qui nous permettent d'arriver à ces résultats.

Merci à vous.





**M. Grevey.**- Je vous propose de passer au point suivant.

Auparavant, je dois vous parler de notre nouvelle directrice générale des services puisque vous savez que Monsieur Commeau, étant quasiment arrivé à la fin de son détachement, est reparti dans la territoriale. Nous avons la chance d'avoir maintenant à nos côtés Julie Monnin, qui était la directrice de la recherche d'UBFC. Elle a postulé et a été retenue pour ce poste de directrice générale des services. C'est pour cela qu'elle est à mes côtés et qu'elle va intervenir pour le rapport suivant.

## 5. Aliénation d'un bien mobilier (vente d'un matériel de recherche)

Nous arrivons au rapport n° 5, avec un terme que je n'aime pas, c'est-à-dire « l'aliénation » d'un bien immobilier. Dit autrement, il s'agit de la vente d'un matériel de recherche.

**Mme Monnin.**- Bonjour à tous.

Ce rapport porte sur la vente d'un résistivimètre qui a été acheté en novembre 2019 sur des fonds ANR ISITE pour un total de 21 700 €. Le responsable scientifique et technique du projet sur lequel a été financé ce matériel est Monsieur Nicolas Fatin-Rouge du laboratoire UTINAM. Il est parti à l'université de Poitiers sur un poste de professeur en 2020. Suite à ce départ, il a fait la demande de rachat du matériel à UBFC afin de poursuivre ses travaux de recherche dans sa nouvelle université.

La réglementation en vigueur autorise la procédure de cession à l'amiable pour UBFC.

L'ANR qui est le financeur de ce bien a été interrogée et a donné son accord pour la vente sous la condition que celui-ci soit amorti, ce qui est le cas depuis novembre 2022. Les mails avec l'ANR sont d'ailleurs en annexe de ce rapport.

Le laboratoire UTINAM a également donné son accord pour la vente du bien puisqu'il n'était pas utilisé depuis le départ de Monsieur Fatin-Rouge.

Le bien a été estimé entre 11 000 et 13 000 € par un expert en février 2023.

Le rapport présente en annexe la demande de Monsieur Fatin-Rouge, la fiche d'inventaire, la réponse de l'ANR sur cette cession et le projet d'accord de vente du matériel.

Il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur la cession du résistivimètre d'UBFC à l'université de Poitiers pour un montant de 12 000 € hors taxes.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur Besnard.

**M. Besnard.**- Qui se charge du transport de Besançon à Poitiers ?

**Mme Monnin.**- Le matériel est déjà à Poitiers parce qu'il était en prêt jusqu'à ce qu'il soit amorti.

**M. Besnard.**- D'accord. Merci.

**Mme Monnin.**- Je ne sais pas qui l'a transporté.

**M. Grevey.**- Il s'agit d'un matériel très spécifique qui n'était utilisé que par cette personne. Quand elle est partie, comme il n'était plus utilisé dans son laboratoire, il avait été prêté et là, il fallait régulariser la situation.

Je vais soumettre la délibération au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.



## 6. Frais de gestion : Mise à jour des taux et des modalités de reversement aux établissements membres pour les projets ANR hors PIA, H2020 et Horizon Europe

Le rapport n° 6 concerne les frais de gestion dont nous vous avons déjà parlé et plus exactement la mise à jour des taux et des modalités de reversement aux établissements membres pour les projets ANR hors PIA, H2020 et Horizon Europe.

**Mme Monnin.** - Ce rapport porte sur trois points :

- les taux de frais de gestion appliqués aux projets ANR dits classiques hors PIA,
- les taux de frais de gestion appliqués aux projets Horizon Europe,
- les modalités de reversement des frais de gestion aux établissements pour les projets ANR hors PIA, les projets H2020 et les projets Horizon Europe.

Il est rappelé que les frais de gestion constituent une part importante des ressources propres d'UBFC. Ils sont prélevés selon un pourcentage prédéfini du montant d'un projet de recherche selon des règles établies par les règlements financiers des financeurs.

Ces frais de gestion sont ensuite répartis selon une clé de répartition qui a été délibérée en Conseil d'administration d'UBFC, ce qui permet un reversement aux établissements membres impliqués dans le projet.

Pour le premier point concernant les projets ANR, le règlement financier de l'ANR évolue régulièrement en termes de taux de frais de gestion qui sont applicables, en application de la LPR. Il est proposé de suivre les recommandations de l'ANR en suivant l'évolution des taux de frais de gestion et en y appliquant la clé de répartition d'UBFC qui, pour les projets ANR, est de 40 % conservés par UBFC et 60 % reversés aux établissements membres.

Concernant ensuite les projets européens, le nouveau programme-cadre de l'Union européenne qui est le programme Horizon Europe a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les précédentes délibérations du CA d'UBFC ne concernaient pas ce programme. Elles concernaient uniquement l'ancien programme qui était le programme H2020.

Ce rapport propose d'appliquer les taux de frais de gestion des projets H2020 aux projets du nouveau programme européen qui est le programme Horizon Europe, pour le programme classique et les programmes Marie Curie.

Il y a le cas particulier du programme Lump Sum qui est un nouveau programme. La proposition de taux de frais de gestion par UBFC est un taux de 4 % qui est le même que pour le programme Marie Curie étant donné qu'il y a peu de contraintes quant à la gestion administrative et financière de ce type de projet.

Là aussi, la clé de répartition des frais de gestion entre UBFC et les établissements membres reste inchangée par rapport à ce qui avait déjà été délibéré en Conseil d'administration.


Le dernier point de ce rapport concerne les modalités de reversement des frais de gestion aux établissements membres. Il avait été initialement prévu un reversement des frais de gestion projet par projet à chaque fin du projet, mais il s'avère que ces modalités de reversement sont peu applicables en pratique. Nous proposons de réaliser un versement groupé une fois par an pour les projets ANR hors PIA, H2020 et Horizon Europe.

Un bilan sera fait chaque fin d'année sur les soldes qui ont été réellement reçus, une convention de renversement qui décrit les différents projets concernés et le montant qui correspond aux frais de gestion sera établie. Les reversements seront faits en début d'année suivante.

Il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur :

- l'application de la clé de répartition des frais de gestion aux taux de frais de gestion définis dans le règlement financier de l'ANR ;
- l'application des frais de gestion des projets H2020 aux projets du nouveau programme cadre de l'Union Européenne, le programme Horizon Europe ;
- la mise à jour des modalités de reversement des frais de gestion aux établissements membres.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).



**M. Grevey.**- S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Je vous propose maintenant de ne pas passer au rapport n° 7 mais au rapport n° 12.

## **12. Fondation de coopération scientifique (FCS BFC) : Transfert de l'actif et du passif à la Comue**

Il s'agit du dernier rapport qui nécessite une délibération. Ensuite, ce ne sont que des informations.

Nous avons parlé de la fondation de coopération scientifique qui va s'arrêter. Pour pouvoir recevoir le boni de liquidation, il faut que le Conseil d'administration se prononce sur le principe de ce transfert d'actif et de passif - mais qui ne sera qu'un actif - de la fondation à UBFC une fois que la liquidation aura été confirmée et la clôture des comptes réalisée, ce qui devrait se faire d'ici le mois de juin 2023.

L'échéancier prévu vous est indiqué dans le rapport.

Entre mars et mai, le bilan financier du matériel sera finalisé par le cabinet comptable et validé par le commissaire aux comptes et le liquidateur de la fondation.

En mai, il y aura un Conseil d'administration de principe de la fondation pour confirmer la liquidation et statuer sur le transfert à la Comue de l'actif et du passif financier et du matériel.

En juin 2023, il pourrait y avoir le transfert bancaire des fonds, titrage de la recette par les services, etc.

Voilà pour le processus.

Le boni de liquidation est de l'ordre du million parce que lorsqu'on crée une fondation de coopération scientifique, il y a toujours 1 M€ dit non-consomptible qui est mis de côté pour, en cas de liquidation de la fondation, pouvoir la fermer, payer les licenciements des personnels, etc.

Là, tout a été fait et il reste vraisemblablement un peu plus que le million.

Madame Clerget.

**Mme Clerget.**- Je vais revenir sur ce qui a été dit par Emmanuelle Pucéat pour rappeler que les établissements qui faisaient partie de la FCS versaient chaque année une contribution qui était non négligeable. Je pense donc qu'il est important que l'utilisation du million d'euros soit définie assez rapidement de sorte que les membres qui n'iront pas dans la Comue expérimentale puissent bénéficier d'un retour puisqu'ils ont contribué par leur cotisation annuelle à cet excédent également.


**M. Grevey.**- Ce n'est pas un excédent. Mais j'entends ce que vous dites et c'est pour cela que comme la fondation de coopération scientifique portait les projets de site, je pense effectivement que c'est pour des actions de sites qu'il faudra utiliser ces crédits.

**Mme Clerget.**- Est-ce qu'ils seront utilisés en 2023 ?

**M. Grevey.**- Pas forcément. De toute façon, l'année 2023 n'est pas limitative parce que la politique de site est toujours portée par la Comue, voire la Comue expérimentale, et tous les établissements seront associés dans cette politique de site. Cela bénéficiera donc bien entendu à toutes les équipes.

**Mme Clerget.**- D'accord. Merci.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Madame Bépoix.



**Mme Bépoix.-** Je me demande pourquoi il reste autant d'argent dans cette fondation.

**M. Grevey.-** Lorsqu'on crée une fondation de ce type, on doit avoir au minimum un million de côté, justement pour la période de liquidation.

Même si nous n'étions pas en liquidation, le fait d'arriver en dessous du million provoquerait la liquidation automatique de la fondation. Le principe est qu'il doit toujours y avoir 1 M€ non-consomptible dans ce type de fondation.

**Mme Bépoix.-** Il n'y avait pas de président ?

**M. Grevey.-** Si. Il y avait un président qui était Monsieur Pascal Morel, de l'Établissement Français du Sang alors qu'il était directeur de l'Établissement Français du Sang ici, à Besançon. Après, il est parti à Paris et il a gardé la présidence parce qu'on était en période de liquidation de la fondation. Ce qui a pris un peu de temps, il faut le reconnaître puisque cela fait plus de 2 ans qu'on en parle.

**Mme Bépoix.-** C'est pour cela que je me posais la question. Il ne restait donc plus que l'argent.

**M. Grevey.-** En effet.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Il nous reste à traiter les rapports suivants. Je vous propose de bénéficier de la présence de Pauline Berger qui est la directrice de la mission doctorale pour traiter les rapports 9 et 10 qui concernent le doctorat.

## 9. Répartition des contrats doctoraux Etat 2023 / 2024

## 10. Exonération des droits d'inscription 2022 / 2023

Je ne sais pas si vous avez des questions sur ces rapports que vous avez eus.


Cela concerne la répartition des contrats doctoraux Etat entre les établissements. Là, ce sont les écoles doctorales qui ont travaillé sous l'égide de la mission doctorale. Et puis l'exonération des droits d'inscription, qui a été étudiée suivant le processus classique. Les exonérations se font sur critère social.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Bépoix.-** Il y a apparemment un doctorant qui a demandé pour la deuxième fois une exonération qui lui a été refusée. Est-ce lié au fait qu'il n'était pas sous contrat doctoral, qu'il n'avait aucun financement ?

**Mme Berger.-** Ceux qui ont été refusés l'ont été sur les critères sociaux. C'est-à-dire qu'il y a un dossier qui est monté par le doctorant, qui passe ensuite par une commission à laquelle participe un assistant social si c'est sur le site dijonnais et si c'est sur la Franche-Comté, c'est un assistant social qui reçoit en rendez-vous le doctorant. À chaque fois, un avis est émis. C'est le premier avis. Ensuite, il y a l'avis de l'école doctorale. Si ces deux avis sont divergents, on fait toujours prévaloir celui de l'assistant social puisque c'est une exonération sur critères sociaux.

En l'occurrence, ceux qui ont été refusés l'ont été parce que l'assistant social avait donné un avis négatif. Donc même si l'ED avait donné un avis favorable, on s'est appuyé sur l'avis de l'assistant social.



**Mme Bépoix.**- Il est indiqué « un doctorat de première année non-financé pour sa thèse reçoit systématiquement une réponse négative ».

**Mme Berger.**- C'est un critère qui a été défini par le collège doctoral il y a quelques années.

**Mme Bépoix.**- C'est-à-dire qu'une thèse non-financée ne peut pas avoir d'exonération ?

**Mme Berger.**- Oui. Ceci peut paraître un peu paradoxal, mais l'idée, derrière, était de diminuer, voire de supprimer les thèses non-financées.

**Mme Bépoix.**- Je me permets d'intervenir en tant que membre de l'axe sciences humaines parce que les doctorats non-financés en sciences humaines sont beaucoup plus importants, ce qui crée donc un déséquilibre, une inégalité.

Est-ce qu'on est sur l'idée que les écoles doctorales partent du principe qu'un doctorat doit obligatoirement être financé ?

**M. Grevey.**- En théorie, si on regarde les textes, oui.

Là, on est sur la première année. C'est-à-dire que pour l'étudiant qui est en deuxième année, la question est étudiée même s'il n'est pas financé.

L'objectif est d'essayer de limiter les thèses non-financées. Je peux entendre qu'il y ait des problématiques du côté des sciences humaines et sociales.

**Mme Bépoix.**- Prenons le cas de ceux qui deviennent enseignants et qui font leur thèse en même temps qu'ils sont enseignants, sachant que cela a longtemps été le cas mais que ça l'est de moins en moins justement à cause des nouvelles règles, est-ce qu'on considère que c'est une thèse financée ou pas ?

**Mme Berger.**- Dans ce cas, ce n'est pas une thèse non-financée. On distingue les thèses dont le financement est dédié à la réalisation de la thèse, contrat doctoral classique, donc des thèses où il y a une activité salariée en dehors du financement de la thèse - et le cas que vous présentez est celui-ci - des thèses non-financées qui sont vraiment avec zéro financement, soit quand c'est la famille qui subvient aux besoins.

**Mme Bépoix.**- D'accord. Dans ce cadre-là, c'est donc considéré comme une thèse financée.

**M. Grevey.**- Merci.

Pas d'autres questions ? (*Néant*).

Merci à vous.


## 7. Election des usagers

Ensuite, nous avons une information sur les élections des représentants des usagers au Conseil d'administration et au Conseil académique d'UBFC.

Ceci peut vous paraître un peu anachronique puisqu'on parle d'élections d'usagers au sein des instances qui vont se transformer entre la fin de l'année 2023 et le milieu de l'année 2024, mais il faut le faire.

Nous devons organiser ces élections en fin d'année 2022. Nous avons demandé un petit report parce que les établissements étaient sous le coup de l'organisation des organisations professionnelles et ils trouvaient que c'était un peu lourd. En début d'année, j'ai essayé d'obtenir une exemption quant à ces élections parce que cela n'a pas un sens énorme. On nous a répondu il n'y a pas très longtemps que si on voulait que nos délibérations soient validées, il fallait que nous mettions en place ces élections. Nous mettons donc en place ces élections pour pouvoir continuer à délibérer.





Vous avez dans votre rapport le timing qui a été établi par Madame Lavigne qui est notre responsable es-élections puisqu'elle doit en être à sa 3<sup>ème</sup> organisation en moins de 3 mois !

Nous lançons donc les élections.

## 8. Pôle universitaire d'innovation (PUI) : Présentation du projet

Je dois ensuite vous parler du pôle universitaire d'innovation parce qu'on imaginait qu'on aurait peut-être les résultats aujourd'hui, voire avant puisqu'on nous avait dit que cela devait être lundi. Ce matin, j'ai eu une information m'indiquant que ce serait avant lundi prochain.

Je me permets de regarder, mais non, ce n'est toujours pas arrivé.

Les pôles universitaires d'innovation sont un appel à projets de France 2030 dont nous avons déjà parlé. Ils visent à articuler l'ensemble des acteurs d'un territoire autour d'une politique de valorisation, d'innovation.

Nous avons porté une réponse à l'étape de qualification des propositions. Nous attendons le résultat pour savoir si nous sommes admis à la phase de sélection des propositions. Nous lancerons un travail collaboratif avec tous les partenaires pressentis pour retravailler le dossier que nous avons préparé dans l'urgence puisque nous avons trois semaines pour préparer le dossier de qualification. Maintenant, nous avons essayé d'y travailler plus fortement.

Nous espérons bien entendu être parmi les qualifiés puisque nous n'aimons évidemment pas être dans les perdants. On verra et, le cas échéant, nous reviendrons vers vous pour vous en parler.

## 11. « Plateformes de recherche » de la Région Bourgogne-Franche-Comté : Bilan de l'Appel à Projets 2022

Le dernier rapport est sur les plateformes de recherche et l'appel à projets régional.

Vous avez l'information sur ce qui a été demandé au Conseil régional, ce qui a été accordé, avec un focus sur les deux demandes spécifiques qui ont été faites du côté d'UBFC. Il y en a notamment une dans le cadre de l'EquipEx+ SMARTLIGHT et une autre sur une plateforme qu'on appelle le GISMO dans l'environnement, dans le domaine des sols, sauf erreur de ma part.

Voilà pour cette information.

Je pense que nous avons fait le tour.

Avez-vous des sujets que vous souhaiteriez aborder ? (*Néant*).

Je vous remercie pour votre participation à ce Conseil qui a été un peu long, avec des sujets qui ne sont pas toujours très passionnants, je parle surtout du budget rectificatif et du compte financier. Mais nous avons eu la chance d'avoir une description des projets tels qu'ils sont en train d'être construits et je trouve que nous sommes dans une phase de reconstruction positive, constructive, ce qui est très plaisant.

Merci à vous et je vous souhaite le meilleur jusqu'à notre prochaine rencontre.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00).*